

Programme

Remise à niveau
SSIAP 3

de formation

PROGRAMME CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2005 MODIFIÉ

Public concerné

Chef de service ne pouvant justifier 1607 h d'activité de chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois ou n'ayant pas recyclé son ERP en SSIAP.

Effectif maximum

15 stagiaires par session de recyclage.

Pré-requis

Être titulaire du diplôme SSIAP3.

Durée

35h soit 5 journées de 7h.

Objectifs

Remettre à niveau ses connaissances pour assurer l'organisation et la gestion du service de sécurité, ainsi que le conseil technique au chef d'établissement au sein des ERP et des IGH.

Validation

Présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.

Attestation de remise à niveau conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. *(délivrée par IESC Formation).*

Référentiel pédagogique

Séquence 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	3h
Connaître et mettre à jour les documents administratifs.	
Séquence 2 : COMMISSIONS DE SÉCURITÉ	3h
Rappel sur la composition, le rôle des commissions de sécurité.	
Séquence 3 : RÉGLEMENTATION	7h
Évolution des textes réglementaires.	
Séquence 4 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL	2h
Les codes Civil et Pénal.	
Séquence 5 : FONCTION MAINTENANCE	2H
Les contrats de maintenance des installations de sécurité.	
Séquence 6 : ÉTUDE DE CAS	3H
Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant.	
Séquence 7 : ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES	2 H
Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.	
Séquence 8 : ANALYSE DES RISQUES	5 H
Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels. Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.	
Séquence 9 : MOYENS DE SECOURS	2 H
Évolution des textes réglementaires.	
Séquence 10 : ORGANISATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ	6 H
Gestion des personnels et des moyens du service.	